Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le Nomenclature 5526

ID: 092-219200227-20230327-DEL01_2023_0039-DE







SEANCE DU 27 MARS 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01 2023 0039

Adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET. Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ- MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI.

Absents ayant donné procuration :

M. TARDIEU a donné procuration à M. Ernest M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN Mme ACKERMANN a donné procuration à M. BARBIER M. DENUIT a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivés en cours de séance :

M. BESANCON, arrivé à 18h25, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023, avant le vote de la délibération DEL01_2023_0018 Mme COSTE, arrivée à 18h33, après le vote de la délibération DEL01 2023 0018

Parties en cours de séance :

Mme CHAYÉ- MAUVARIN à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039 Mme DORISON à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01_2023_0039

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le: 03 avril 2023

Ville de Chaville - Conseil municipal du 27.03.2023 – n°DEL01_2023_

Objet : Adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres »

Par délibération n°DEL01_2015_0109 du 15 octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres, crématoriums, sites cinéraires ».

A ce titre, la Ville peut être invitée à se prononcer sur des adhésions nouvelles de communes ou des modifications statutaires, et d'une manière générale, sur toute question touchant la vie du Syndicat.

Par délibération du 14 décembre 2022, la commune du Chesnay-Rocquencourt a demandé son adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres ».

Lors de sa séance du 7 février dernier, le comité syndical du SIFUREP a approuvé cette adhésion à l'unanimité.

Conformément aux articles L.5211-17 à L. L.5211-20 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités membres du SIFUREP doivent se prononcer sur cette adhésion.

L'extension du périmètre du syndicat sera ensuite prononcée par arrêté inter préfectoral.

Le Conseil municipal est, par conséquent, invité à approuver l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Jean-Jacques GUILLET

Julie FOURNIER 12^{ème} maire adjointe Secrétaire de séance

Le Maîre certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.